

<p style="text-align: center;">Date de l'arrêté : 26/02/2025</p> <p style="text-align: center;">Objet : fermeture de la classe CM1-CM2 A Ecole publique de Cunac (Péril imminent)</p>	<p style="text-align: center;">Date de transmission de l'acte: 26/02/2025 Date de reception de l'AR: 26/02/2025 081-218100741-AR_2025_015-AR</p> <p style="text-align: center;">A G E D I Republique Française Département : TARN Arrondissement : Albi CUNAC - Commune</p>
---	--

ARRÊTÉ
N° AR_2025_015

portant fermeture de la classe CM1-CM2 A Ecole publique de Cunac (Péril imminent)

Monsieur le Maire de Cunac

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 511-1 à L. 511-22 et R. 511-1 à R. 511-13 ;

Considérant que l'état de la classe (CM1- CM2 A) constitue un danger pour la sécurité publique ; qu'en effet il a été constaté par les agents techniques du danger imminent d'effondrement du faux plafond et des éléments de toiture sur l'ensemble de la classe primaire de Mme COMBES.

Considérant qu'il y a lieu d'ordonner de toute urgence, sans procédure contradictoire préalable, les mesures indispensables pour faire cesser ce danger avec l'installation d'étais pour supporter l'ensemble de la structure.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur le Maire informe de la fermeture de la classe de Mme COMBES (CM1 - CM2 A) située au 1 place la Grèze et fait procéder à la mise en sécurité de cette classe.

Article 2 : La fermeture prend effet à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux.

Fait à Cunac le 26 février 2025

Marc VENZAL

Maire de Cunac



Fait à CUNAC, le 26 février 2025

AR_2025_015